République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT

AVEYRON

de la COMMUNE DE ROUSSENNAC Séance du vendredi 07 avril 2023

Date de la convocation 31/03/2023

15

Date d'affichage 31/03/2023

Membres:

En Excercie:
Présents: 14
Votants: 15

L'an deux mille vingt-trois et le sept avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),

<u>Présents</u>: Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Thomas LAMOTTE, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE

Représenté(e)s: Carine MARTIN par Sébastien CAYSSIALS

Excusé(e)s:

Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS

Objet: affectation du résultat fonctionnement lotissement Le Baranquet - DE_20230407_002

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur CAYSSIALS Sébastien

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 0.09

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	170.90
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	- 170.81
Résultat cumulé au 31/12/2022	0.09
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	0.09
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	0.09
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue Date de réception de l'AR: 10/04/2023 012-211202064-20230407-DE_20230407_002-DE Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture le 10 avril 2023 et publication ou notification le 10 avril 2023

La secrétaire de Séance Marie-Laure CAMBOULAS Roussennac, le 10 avril 2023. Pour extrait conforme.

Le Maire Sébastien CAYSSIALS